



Conseil économique et social

Distr. générale
29 décembre 2016

Français
Original: anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Comité de l'énergie

Première session

Bangkok, 17-19 janvier 2017

Points 2 et 7 de l'ordre du jour provisoire*

**Table ronde de haut niveau sur le thème
« Possibilités offertes et défis posés par la
transformation du système énergétique en Asie et
dans le Pacifique: jusqu'où et à quelle vitesse la
région peut-elle aller? »**

**Mise en œuvre des résultats du premier Forum
Asie-Pacifique de l'énergie**

Rapport à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique sur les progrès accomplis dans l'application de sa résolution 70/9

Note du secrétariat**

Résumé

Le premier Forum Asie-Pacifique de l'énergie, convoqué conformément à la résolution 67/2 de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, a été accueilli par le Gouvernement russe à Vladivostok du 27 au 30 mai 2013.

La Commission a par la suite adopté la résolution 70/9, dans laquelle elle a fait siens les résultats du premier Forum Asie-Pacifique de l'énergie, à savoir la Déclaration ministérielle et le Plan d'action sur la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique (2014-2018). La Commission a décidé de convoquer le deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie à l'échelon ministériel en 2018 et a prié la Secrétaire exécutive d'entreprendre les préparatifs nécessaires en temps voulu. Elle a également prié la Secrétaire exécutive de lui rendre compte à sa soixante-treizième session des progrès accomplis dans l'application de cette résolution. Le présent document fournit un rapport sur l'état d'avancement des progrès accomplis en la matière.

Le Comité de l'énergie souhaitera peut-être examiner les progrès accomplis et donner des indications au secrétariat sur l'établissement ultérieur de rapports à présenter à la Commission à sa soixante-treizième session.

* E/ESCAP/CE(1)/L.1/Rev.1.

** La soumission tardive de la présente note tient à la nécessité de mener des recherches approfondies et des consultations internes.

I. Demandes énoncées dans la résolution 70/9 de la Commission

1. Au paragraphe 3 de sa résolution 70/9, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a décidé de convoquer le deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie à l'échelon ministériel en 2018.

2. Au paragraphe 4 de sa résolution 70/9, la Commission a prié la Secrétaire exécutive d'accorder la priorité à la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle et du Plan d'action sur la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique (2014-2018); de procéder à un examen périodique des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action, sur la base des informations fournies volontairement par les membres et les membres associés de la CESAP, ainsi que par les organisations internationales qui collaborent au processus; et d'entreprendre, dans les meilleurs délais, les préparatifs nécessaires à l'organisation du deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie, notamment en menant des consultations avec le Gouvernement des Tonga en vue de la tenue de la réunion.

II. Progrès accomplis dans l'application de la résolution 70/9 de la Commission

3. En réponse à la demande concernant la Déclaration ministérielle et le Plan d'action formulée à l'alinéa a) du paragraphe 4 de la résolution 70/9, la Secrétaire exécutive a continué de faire de la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique une priorité dans l'orientation stratégique de la Commission.

4. Par sa résolution 71/1 relative à la restructuration de l'appareil de conférence de la Commission pour l'adapter aux évolutions du programme de développement pour l'après-2015, la Commission a mis en place le Comité de l'énergie, appuyé par un nouveau sous-programme consacré à l'énergie. Dans sa résolution 70/248 A, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé la création de nouveaux postes et le transfert de postes existants au bénéfice de la nouvelle Division de l'énergie de la Commission, en vue d'appuyer les activités de fond du sous-programme 9 (Énergie) au titre du budget-programme approuvé pour la période biennale 2016-2017.

5. L'orientation stratégique du nouveau sous-programme est définie à partir des objectifs mondiaux et régionaux, notamment ceux fixés dans la Déclaration ministérielle et le Plan d'action, qui ont été approuvés par la Commission dans sa résolution 70/9 au titre des résultats du premier Forum Asie-Pacifique de l'énergie.

6. La mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable se rapportant à l'énergie, en particulier l'objectif numéro 7, seront au cœur des travaux du nouveau sous-programme sur l'énergie, notamment le renforcement de la coopération régionale sur l'énergie durable aux fins de l'intégration et de la coopération économiques régionales.

7. En réponse à la demande formulée à l'alinéa b) du paragraphe 4 de la résolution 70/9 de la Commission, à savoir procéder à un examen périodique des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action, le Mécanisme de soutien à l'application du Forum Asie-Pacifique de l'énergie a été élaboré

au titre d'un projet financé par le Gouvernement russe. Ce projet a appuyé la mise en œuvre du Plan d'action, l'un des résultats du premier Forum Asie-Pacifique de l'énergie, ainsi que l'examen périodique des progrès accomplis dans son application. Le Mécanisme s'articule autour de trois piliers: le Portail Asie-Pacifique de l'énergie; les concertations sur les politiques; et l'analyse et l'établissement de rapports. Il est axé sur la recherche de solutions aux problèmes et devrait aboutir à des initiatives multilatérales de politique générale.

8. Le Portail Asie-Pacifique de l'énergie (www.asiapacificenergy.org) est une plateforme en ligne sur les données et politiques destinée à rendre plus accessibles les informations de la Commission relatives à l'énergie et à en accroître l'exploitation dans la région, de manière à contribuer à la recherche, à l'analyse et à la prise de décision. Le Portail recueille et intègre les données provenant de l'Agence internationale de l'énergie, de la Banque mondiale, de l'initiative Énergie durable pour tous, du Fonds monétaire international, de l'Agence d'information sur l'énergie des États-Unis, de la base de données Comtrade de l'ONU, de Bloomberg ainsi que d'autres prestataires de données aux niveaux mondial et régional dans les domaines de l'accès à l'énergie, de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, des échanges commerciaux, des subventions, des investissements et autres. Le Portail offre une plateforme interactive permettant de visualiser facilement les données et permet de créer rapidement des graphiques analytiques à partir de données complexes. Il contient également une base de données qui recense les politiques menées dans 58 États membres, établie à partir de centaines de sites Web officiels. Le Portail permet d'accéder au texte complet de plus de 2 500 documents de politique générale et programmes, qui sont analysés de manière à dresser un tableau intersectoriel des politiques menées dans la région.

9. Le pilier concertation comprend les sessions annuelles de la Concertation sur l'énergie pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique, qui porte sur la recherche de solutions aux problèmes clés et aux défis naissants dans la région. Participent habituellement à cette Concertation les décideurs, les spécialistes et les acteurs concernés, notamment les représentants des instituts de recherche ainsi que des organisations du secteur privé et de la société civile. La Concertation s'articule autour du *Rapport sur les tendances régionales en matière énergétique pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique*, qui examine les tendances et analyse certaines thématiques. Le Portail et le *Rapport sur les tendances régionales* facilitent les délibérations tenues lors de la Concertation pour recenser des domaines spécifiques et rechercher des solutions concrètes permettant de s'attaquer aux défis communs grâce à la coopération régionale.

10. Le pilier analyse et établissement de rapports comprend l'élaboration chaque année du *Rapport sur les tendances régionales en matière énergétique pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique*. Outre son caractère essentiel pour la Concertation, il donne des informations sur les principaux problèmes identifiés par les États membres. Le *Rapport sur les tendances régionales* permet de dégager des politiques susceptibles de résoudre les problèmes, en s'inspirant des bonnes pratiques appliquées dans la région. Il est paru en 2015 et en 2016¹. L'édition 2016 donne une vue d'ensemble des progrès accomplis dans les 15 domaines recensés dans le Plan d'action.

¹ Disponible à l'adresse suivante: www.unescap.org/our-work/energy/energy-information-knowledge-sharing/publications.

11. En réponse à la demande formulée à l'alinéa c) du paragraphe 4 de la résolution 70/9 de la Commission, le secrétariat a entrepris les préparatifs nécessaires à l'organisation du deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie à l'échelon ministériel, sous la conduite de la Commission et du Comité de l'énergie et avec l'aide du Mécanisme de soutien à l'application du Forum Asie-Pacifique de l'énergie.

12. La Secrétaire exécutive a confié au Directeur par intérim de la Division de l'énergie la coordination du deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie et au Chef de la Division de l'administration celle des accords avec le pays hôte et des dispositions logistiques. Des discussions et consultations sur les préparatifs du deuxième Forum seront organisées en permanence avec les États membres.
